



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

syndics

Question écrite n° 94371

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la pression des représentants nationaux des syndic de copropriétés pour que l'excellent projet du Gouvernement ne soit pas soumis au Conseil d'État, arguant qu'il ne doit être que l'émanation des seules chambres syndicales. Elle lui demande s'il ne pense pas que si ce projet était retiré, le Gouvernement afficherait un mépris pour les 8 millions de copropriétaires français qui attendent enfin un texte qui tend à les protéger de l'abus et des excès de certains syndic.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94371

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13136

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4563